

Quartiers Libres : d'une concertation « innovante » à ses moyens.

Collectif Etc • 05 avril 2019.

Alors que vient d'être lancé le « troisième acte » de la concertation sur l'opération urbaine Quartiers Libres, nous avons ressenti le besoin de revenir un petit peu en arrière sur le processus mis en œuvre par la Mairie de Marseille, dans ce quartier de la Belle de Mai qui est devenu le notre depuis quelques années. Nous avons ainsi voulu, en reprenant les faits dans l'ordre chronologique, voir ce qui a été réellement fait depuis maintenant 5 ans et le début d'une « concertation innovante ». L'objectif est ici de mieux comprendre comment les annonces et les actions se sont articulées les unes aux autres au cours de ces cinq dernières années, tout en permettant aux personnes souhaitant s'impliquer dans la démarche d'avoir connaissance de l'historique du projet.

*« Le top-départ a été donné hier. Élus, institutionnels et acteurs locaux étaient conviés à la caserne du Muy pour poser les premières bases de réflexion du projet urbain "Quartiers Libres Saint-Charles-Belle de Mai" »¹. C'était en juillet 2014, alors que l'année consacrant Marseille Capitale Européenne de la Culture se terminait. « La fête est finie », de grandes restructurations urbaines ont été pour partie conduites dans l'hyper-centre, et l'appétence des élus en terme de projets urbains n'a pas tarit. Leur dévolu s'est alors jeté sur un ancien centre militaire, à quelques centaines de mètres de la Gare Saint-Charles, dont la Caserne du Muy en constitue certainement son bâtiment le plus majestueux. Depuis plusieurs années, la Ville en rachète petit à petit des morceaux au ministère des Armées qui en était jusqu'alors propriétaire. Sept hectares d'un site aujourd'hui en friche, à urbaniser, et dont la ville compte en assurer la maîtrise d'ouvrage en régie, avec un périmètre d'étude de plus de 140 hectares. Tout ceci en parallèle d'une restructuration globale de la gare, prévue pour les années à venir et dont le double objectif est de *diamétraliser*² sa circulation ferroviaire tout en suivant la tendance actuelle de transformation des gares en véritables lieux de vie urbaine, un endroit où l'« on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien »³...*

¹ 2014-07-02 _ La Provence, « Projet 'Quartiers Libres' : les discussions sont ouvertes », Marine Stromboni

² Les trains n'auront plus besoin de repartir en arrière pour sortir de la gare.

³ <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2017/07/02/25001-20170702ARTFIG00098-emmanuel-macron-evoque-les-gens-qui-ne-sont-rien-et-suscite-les-critiques.php>

Première étape : les innovations du siècle dernier.

« Nous avons souhaité lancer une démarche inédite à la Ville dans ce qu'on appelle le management des parties prenantes, détaille Laure-Agnès Caradec. Il s'agit de rédiger un cahier des charges qui dessine un projet qui réponde aux attentes, aux besoins et aux pratiques d'usage des habitants et des acteurs concernés par l'évolution de ce site stratégique »⁴. L'ambition est forte, même si l'on peut se demander s'il pourrait décevoir en être autrement, à savoir que l'objectif de l'action publique ne serait pas d'abord de répondre aux attentes et besoins de ses habitants... En tout cas, la démarche se veut atypique dans une ville de Marseille peu imprégnée de culture participationniste, dans le champ urbanistique tout autant que dans le champ politique traditionnel.

Cette méthodologie de projet, dite des parties prenantes, est portée ici par un cabinet de conseil parisien, *ResPublica*, spécialiste fondant « son expertise sur une connaissance mise à l'épreuve de 20 ans de pratique de la mise en débat et de l'animation qui assurent la dimension collective du dialogue collaboratif »⁵. On notera au passage le pléonaste qu'est ce nouveau concept de « dialogue collaboratif », dont on doit en plus s'assurer qu'il soit bien collectif...

Ainsi se succéderont, de juillet à octobre 2014, une dizaine « d'ateliers », ambitionnant de mobiliser des publics variés, ces dites parties prenantes, qu'il s'agisse d'institutionnels, de collégiens, de voisins ou plus largement du « grand public » : « avec le dialogue collaboratif et la concertation nous aidons nos clients et leurs parties prenantes à coopérer pour des projets stratégiques plus efficaces et inclusifs »⁶, étant entendu que le client est ici le Ville de Marseille.

Ces diverses séances ont été enrichies de commentaires faits sur le site internet *JenParle*© mis en place par *ResPublica*. D'ailleurs, en réaction à ce site internet municipal, des habitants du quartier ont créé le collectif *J'y Vis* : « par ceux qui y vivent ou y travaillent et, considérés de ce fait comme des experts d'usage »⁷. L'objectif affiché de ces réunions de concertation est de « construire le cahier des charges du dialogue compétitif »⁸ devant suivre, et « s'est [donc] fortement nourri de l'ensemble des contributions produites au cours de la démarche participative »⁹. L'occasion pour Laure-Agnès Caradec, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et pilotant à ce titre l'opération *Quartiers Libres*, de se féliciter de cette démarche « novatrice » et « innovante à l'échelle de Marseille »¹⁰, ayant permis à cinq enjeux majeurs d'être retenus et exposés en séance publique : il s'agit d'améliorer « l'accessibilité et l'articulation avec le centre-ville », « le cadre de vie », « l'habitat », de « valoriser le patrimoine bâti, culturel et historique », et d'encourager « le développement des activités économiques »¹¹.

Cela à de quoi surprendre : la charte d'Aalborg, datant de 1994 et signée à l'époque par de nombreuses métropoles européennes, soulignait déjà comme enjeux de base et inhérent à tout projet urbain « d'améliorer [l']accessibilité [des villes] », d'« améliorer la qualité de vie des citoyens » ou de « créer des emplois qui favorisent la viabilité de la communauté »¹². Quant aux Agenda21, dont les principes sont inclus dans la Loi Voynet de 1999 et réaffirmés par la loi SRU en 2000, ils ont été conçus lors du sommet de Rio en... 1992. Même si leur adoption a pu être tardive en France, les Agenda21 Locaux servent aujourd'hui de cadre à l'action publique, et notamment en matière d'aménagement du territoire, à plus d'un millier de communes, dont Paris, Toulouse, Lille ou Nantes. Comment dans un tel contexte se gargariser d'une quelconque innovation ? On aurait pu *a minima* attendre quelques précisions sur l'application à Marseille, et pour *Quartiers Libres*, de ces principes restant toute même très généraux, ce que n'a pas manqué de soulever une habitante, estimant « que les grandes lignes du cahier des charges sont très vastes et peuvent comprendre énormément de choses »¹³.

⁴ 2014-05-19 _ MARSACTU, « À la place des casernes, la populaire Belle de Mai doit faire un vœu métropolitain », Benoit Gilles.

⁵ Site internet *Respublica*

⁶ Site internet *Respublica*

⁷ Site internet *Citoyen du 3^{em}*, <https://citoyensdu3.wordpress.com/jy-vis/> consulté le 06 avril 2019

⁸ 2014-11-13 _ Réunion de restitution, p. 5

⁹ 2014-11-13 _ CR Réunion de restitution, p. 4.

¹⁰ *Ibid*, p. 4.

¹¹ *Ibid*, p. 5.

¹² <https://upa-bua-arch.be/fr/profession/le-cadre-professionnel-des-architectes/charte-d-aalborg-1994>

¹³ *Ibid*, p. 5.

L'interlude du vase-clos.

Cette première phase close, « *projet à 20 ans [dont Laure-Agnès Caradec] espère que collectivement, la Ville, les équipes, et habitants... réussiront à transformer le quartier et à répondre aux besoins et aux envies* »¹⁴, s'ouvre l'étape du dialogue compétitif, procédure courante de marchés publics depuis une dizaine d'années.

L'appel d'offre est lancé : 35 groupements font acte de candidature, en général constitués, comme c'est habituellement la coutume dans ce type de marchés, d'une agence à la reconnaissance internationale associée à une agence locale. Trois équipes sont sélectionnées, chacune « partant » avec leurs propres bureaux d'études. Des noms de codes leurs sont alors attribués : *Chandigarh* pour l'équipe Vigano/Poittevin, *Brasilia* pour l'équipe Devillers/Vezzi, *Masdar* pour l'équipe Güller&Güller/TVK avec Zakarian/Navelet. Il est curieux, si ce n'est malheureux, car peut-être révélateur de perceptions locales, que ces trois noms de code font référence à des villes nouvelles construites en pleine forêt amazonienne déboisée pour l'une, et au beau milieu de déserts pour les deux autres : elles trois sont le symbole même de villes pensées hors de tout contexte humain !

Nous sommes là en avril 2015, et le huis-clos imposé par cette procédure de marché public va durer jusqu'en septembre 2016. Seul sera révélé le nom de l'équipe retenue par la Commission d'Appels d'Offre de la Ville à l'issue de cette compétition avec négociations d'une dizaine de mois : ce sera le groupement *Masdar*, ayant pour tête de proue les suisses de Güller&Güller et les parisiens de TVK, qui signent ici leur implication dans le projet pour les dix prochaines années. Les deux autres équipes ont été remerciées, comme le veut la procédure, moyennant une indemnisation compensatoire.

Lancement de la deuxième étape : de l'art de l'annonce.

Une nouvelle réunion publique est donc organisée en septembre 2016. Le premier numéro du « Journal du projet » se retrouve alors dans quelques boîtes-aux-lettres du quartier : un imprimé sur papier glacé, A3 recto-verso plié en deux, riche en illustrations, et dont la présence des logos de la Ville de Marseille nous en indique l'origine. Seul l'encart « *Le mot de Laure-Agnès Caradec* » est signé, en « une », par celle qu'on imagine en être l'auteure, et qui « nous » donne rendez-vous pour « nous » présenter l'équipe lauréate et les « *grandes lignes du projet esquissé* ». Elle se veut rassurante en « nous » rappelant : « *vous avez exprimé les besoins en équipements notamment culturels et scolaires. Nous veillons à ce que l'avenir réponde à vos attentes* »¹⁵. Même s'il semblait y avoir eu d'autres points d'attention soulevés lors de la première phase du processus par les différentes « parties prenantes », l'accent est largement mis tout au long des quatre pages sur l'importance accordée à la concertation, ses qualités passées et ses attentes futures : « *Le dialogue entamé en 2014 avait connu une vraie mobilisation. Les échanges avaient été riches et constructifs* », « *nous construirons ensemble une méthode de travail* », « *il est essentiel de continuer à vous associer au projet* »¹⁶...

Pour cela, il est expliqué que « *l'équipe Güller Güller/TVK conçoit sa proposition comme une feuille de route, volontairement non figée et évolutive. L'évolution du quartier va se réaliser sur plus de 20 ans : il est donc nécessaire de conserver des marges de manœuvre, de ménager un potentiel d'évolution, d'innovation, d'adaptation aux besoins futurs, aux nouvelles façons de faire et de vivre la ville* »¹⁷. Trois objectifs à cette concertation, qui « *va être co-construite* », sont alors présentés par les responsables du développement de Grands Projets à la Ville de Marseille : « *répondre aux besoins des participants, alimenter le travail des différents services et techniciens [...], éclairer les élus qui prendront les décisions par la suite* »¹⁸.

¹⁴ Ibid, p. 12.

¹⁵ 2016-09 _ Journal du projet n°1

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ 2016-09-19 _ CR Présentation au public, p. 14.

En première annonce, il y a l'installation d'une *Maison du Projet*, qui « nous permettra de se retrouver pour œuvrer ensemble à la construction du projet et suivre l'évolution du secteur »¹⁹. Nuls détails ne sont développés, ni une date probable d'ouverture, ni les moyens mis en œuvre pour la faire fonctionner. Juste y apprend-on qu'elle sera probablement située sur le site des casernes²⁰... Pourtant, la localisation d'un tel lieu s'avère primordiale dans la poursuite des dialogues. Cela a d'ailleurs été confirmé législativement depuis 2014 par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui la rend obligatoire dans tout projet de renouvellement urbain « permettant la coconstruction du projet »²¹. Et même s'il ne s'agit pas ici d'un NPNRU, nous sommes tout de même dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville...

Autre annonce faite lors de cette réunion, celle de « la mise en place du groupe scolaire [...] »²² pour remplacer « à moyen terme les deux groupes scolaires temporaires » et qu'il « fera a minima 20 classes »²³. Cette déclaration, qui se donne pour ambition de construire une véritable école pour y mettre plusieurs centaines d'écoliers actuellement dans des préfabriqués, laisse toutefois songeur, même si « le groupe scolaire Marceau reste la priorité absolue »²⁴. La situation des écoles à Marseille reste dans sa globalité déplorable²⁵, et la Belle de Mai n'est pas épargnée. Malgré cela, les « enjeux » de *Quartiers Libres* sont tout de suite nuancés par l'équipe de projet elle-même : « même s'il va désengorger les équipements scolaires de la Belle de Mai, ce nouveau groupe scolaire ne suffira pas à répondre à la situation actuelle »²⁶. Ceci est d'autant plus surprenant que le projet urbain prévoit la construction de plus de 450 nouveaux logements, et par conséquent que « la densification du quartier et l'arrivée de nouveaux logements nécessiteront de nouvelles places pour les élèves »²⁷.

Parmi les autres annonces, il y a eu aussi « la mise à disposition temporaire des espaces de la caserne du Muy à une association capable d'y implanter un projet culturel qui répond aux besoins du quartier ; arboriser [sic] la future forêt en face de la caserne du Muy »²⁸. Mais là encore, aucuns détails sur des échéances possibles... Seulement apprenons-nous que par la « position de transparence et d'ouverture que s'est donnée la Ville sur ce projet »²⁹, Laure-Agnès Caradec indique que le diaporama présenté à cette réunion publique sera consultable sur leur site dédié, Jenparle©. Une telle précision est-il le signe d'un changement culturel majeur, où l'on accepte que les documents publics soient en ligne ?

En tout cas, quatre thématiques sont suggérées pour poursuivre les échanges : « la mobilité ; les équipements scolaires et sportifs ; les espaces publics avec l'idée de pocket place développée par l'équipe lauréate ; la maîtrise d'usage »³⁰. Sans, une fois de plus qu'aucune précision ne soit faite sur la manière dont les choses vont s'organiser, seulement que « nous partons ensemble pour une longue aventure...il nous faut du travail, de la bienveillance et de l'empathie »³¹.

¹⁹ 2016-09 _ Journal du projet n°1

²⁰ En février 2019, lors de la « 3^{ème} revue des projets » la Ville s'est engagé pour ouvrir une Maison des Projets en septembre 2019, sur le site des Casernes.

²¹ LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art. 9-1.-I
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=&categorieLien=id>

²² 2016-09-19 _ CR Présentation au public, p. 6.

²³ Ibid, p. 8.

²⁴ Ibid, p. 12.

²⁵ Stéphanie Harounyan, Marie Piquemal, « Marseille : école primaire, gestion secondaire », 01 février 2016, https://www.liberation.fr/france/2016/02/01/marseille-ecole-primaire-gestion-secondaire_1430436

²⁶ 2016-09-19 _ CR Présentation au public, p. 8.

²⁷ Ibid, p. 8.

²⁸ Ibid, p. 6.

²⁹ Ibid, p. 7.

³⁰ Ibid, p. 14.

³¹ 2016-09-19 _ Présentation au public, p. 43.

De la longue aventure.

Nous sommes maintenant en avril 2019. Depuis la reprise de la concertation en septembre 2016, quelles ont été les avancées ?

Tout d'abord, il y a eu une exposition à la Friche Belle de Mai en janvier 2017, ouverte un mois durant. Près de 5000 personnes s'y seraient rendues³², générant « 478 *post-its de propositions, avis, critiques, demandes, etc.* »³³. Le bilan est jugé positif par ses organisateurs : « *les personnes concernées (notamment les propriétaires) sont venues en nombre et ont jugé les informations claires* »³⁴. Il a notamment été relevé des « *attentes très fortes sur les écoles, les espaces verts, la mobilité* »³⁵. Rien de surprenant, c'était déjà ce qui avait été identifié en septembre 2014, soit presque deux ans et demi auparavant : « *En premier lieu, les participants s'accordent tous sur le manque d'infrastructures scolaires* », « *tous sont unanimes sur l'importante déficience en espaces verts* », « *la mobilité tous transports confondus est perçue comme pénible et inconfortable, voire dangereuse, à l'échelle du quartier pour les participants* »³⁶.

En tout cas, ces trois sujets ont donné lieu à la mise en place « d'ateliers thématiques » spécifiques : « *Mobilité et espaces publics* », « *Les écoles* », « *Espaces verts et Jardin Levat* ». Pour chacun d'eux, la méthode de « concertation » adoptée a été différente, comme nous allons le voir ici.

Pour « *l'atelier thématique N°1 : la mobilité* », quatre ateliers d'une heure et demi ont été organisés sur le premier semestre 2018 par l'équipe de *Quartiers Libres* : le 06 février sur « *état des lieux et la philosophie transversale des évolutions de la mobilité à moyen et long terme (5 à 10 ans) sur l'ensemble du secteur* »³⁷ ; le 15 mars sur « *le réseau de transports collectifs* »³⁸, le 31 mai sur « *les mobilités douces, à savoir les cheminements piétons ainsi que le réseau cyclable et leur intégration potentielle dans l'espace public* »³⁹ et le 19 juin sur « *les véhicules particuliers et le stationnement* »⁴⁰. De nombreux points d'attentions ont pu être soulevés, qu'il s'agisse de la création de pistes cyclables, d'une amélioration des réseaux de transports en communs avec notamment un fonctionnement de nuit, ou de l'amélioration des circulations douces, piétonnes entre autres. Lors de la dernière réunion, une synthèse des échanges a été annoncée pour l'automne 2018 devant servir de canevas aux études futures. Cette synthèse publique n'a toujours pas eu lieu, et elle vient d'être annoncée pour le 04 juin, soit plus d'un an après la dernière réunion. Seule amélioration effective, les horaires de service du bus n°49, reliant la Belle de Mai au centre-ville, dont la circulation a été prolongée jusqu'à...21h15⁴¹ !

Pour « la thématique école », la démarche se voulait plus originale : « *Pas de programme standard mais une prise en compte des besoins contextuels et une réflexion collective* »⁴². Celle-ci signifierait-il la volonté d'appliquer les principes de la loi MOP en vigueur depuis 1977 ? Celui-ci stipule en effet dans son article 1 que « *la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public* », et que « *les autorités habilitées à délivrer les permis de construire [...] s'assurent [...] du respect de cet intérêt* »⁴³.

³² Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/echanges/l-exposition>, consulté le 29 mars 2019.

³³ 2017-06-20 _ CR Revue de projet n°1, p. 10.

³⁴ Ibid, p. 12.

³⁵ Ibid, p. 13.

³⁶ 2014-09-16 _ CR Atelier thématique n°1, p. 12-13.

³⁷ Mail « Invitation au groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 6 février 2018 à 19h » envoyé le 24 janvier 2018 à 15h45.

³⁸ Mail « Invitation au 2ème groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 15 mars 2018 à 19h », envoyé le 6 mars 2018 à 16h59.

³⁹ Mail « Invitation au 3ème groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 31 mai 2018 à 18h30 », envoyé le 23 mai 2018 à 10:46.

⁴⁰ Mail « Invitation au 4ème groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 19 juin 2018 à 18h30 », envoyé le 5 juin 2018 à 14:24.

⁴¹ Site de la RTM, <http://www.rtm.fr/guide-voyageur/se-deplacer/infos-traffic-et-travaux/bus-49-et-ligne-de-nuit-582-modifications-des-hor>, consulté le 29 mars 2018

⁴² 2017-06-20 _ Revue de projet n°1., p. 30.

⁴³ Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, Version consolidée au 02 avril 2019, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000522423>

En tout cas, les objectifs semblent vouloir être fermes : « *les attendus de la démarche "Quartiers Libres" sont clairs : se donner un coup d'avance, passer des actions "au coup par coup" actuelles à une démarche proactive dans la réalisation de l'offre scolaire* »⁴⁴. Le sens du néologisme qu'est une « démarche proactive » s'apparenterait ici à la découverte de la notion de « projet », que Jean-Pierre Boutinet définit comme étant l'aptitude « à désigner les nombreuses situations d'anticipation que suscite notre modernité »⁴⁵. Toutefois, Jean-Pierre Boutinet considère que cette notion est relativement récente dans le domaine architectural, car elle serait apparue seulement avec Brunelleschi, lors de la Renaissance Italienne.

Quant à « l'école de demain », outre l'utilisation d'un slogan bien aventureux lorsqu'on n'arrive pas à se départir correctement de « l'école d'aujourd'hui », on reste encore une fois dubitatif, lorsqu'on se rend compte que les « *solutions à inventer* » sont, par exemple, de mettre « *la cour d'élémentaire sur le toit de la maternelle* » ou d'avoir « *une unité de restauration potentiellement sur deux niveaux* »⁴⁶. Ces « inventions » ne sont pas sans rappeler celles théorisées dans les années 1920 par Le Corbusier, et mise en application dans sa Cité Radieuse construite en 1956 à quelques kilomètres de là.

Trois typologies d'ateliers ont alors été proposées pour poursuivre le dialogue : « *un atelier « communauté pédagogique » ; un atelier « parents d'élèves » ; des réunions techniques avec les services de la Ville* »⁴⁷. On ne s'attardera pas sur les réunions techniques avec les services de la Ville, dont on voit mal comment on pourrait s'en passer, peu importe le projet... Pour l'atelier « parents d'élèves », deux réunions ont eu lieu, avec des enseignants et des directeurs d'écoles : pas de compte-rendu diffusés, on ne sait donc pas ce qu'il s'y est dit. Quant à l'atelier communauté pédagogique, « *la Ville de Marseille envisage la mise en place d'un groupe de suivi permanent constitué de représentants de la communauté éducative* »⁴⁸. Toujours aucunes nouvelles. Seul le projet lauréat du concours pour la construction de l'école Marceau devrait prochainement être présenté, ainsi que des détails sur la « *démarche prospective scolaire et écoles existantes* »⁴⁹. Tout cela est tout de même un peu léger en terme de « concertation », particulièrement au vue de la situation des écoles dans le quartier. Et aucun mot sur les collèges et lycées, qui vont forcément être impactés par l'arrivée prochaine de 450 nouveaux logements sur le site de *Quartiers Libres*.

L'épopée du jardin du couvent Levat.

Enfin, le troisième « atelier thématique » concerne les espaces verts et le Jardin Levat. Dans un quartier en manque d'espaces verts, la chance est venue d'une opportunité foncière arrivée en 2017, soit quelques années après le lancement de l'opération *Quartiers Libres*. Et même si ce n'était pas prévu lors du lancement de l'opération, le jardin du couvent Levat est devenu « *le premier terrain opérationnel du projet* »⁵⁰.

À la fin de l'année 2016, les sœurs Victimes du Sacré-Cœur de Jésus quittent cette bâtisse de la rue Levat qu'elles occupaient silencieusement depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. La Ville de Marseille, en préemptant, se positionne alors pour en assurer son rachat, officialisé en avril 2017. Entre temps, une convention d'occupation temporaire est signée avec l'association *Juxtapoz*, forte de son expérience dans l'ancienne école Saint-Thomas D'Aquin : « *en échange de la gratuité du lieu, Juxtapoz s'occupe du gardiennage, de la sécurité, de l'entretien, du paiement de l'ensemble des charges, des assurances et s'est engagé à ouvrir progressivement le jardin dans un délai rapide auprès des habitants du quartier de la Belle de Mai* »⁵¹. Après 30 000€ de travaux réalisés en

⁴⁴ 2017-06-20 _ Revue de projet n°1., p. 30.

⁴⁵ BOUTINET, J.-P. (2012). *Anthropologie du projet* (2ème). Paris: Presses Universitaires de France.

⁴⁶ 2017-06-20 _ Revue de projet n°1., p. 32.

⁴⁷ Ibid, p. 32.

⁴⁸ Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/saint-charles-belle-de-mai/les-ecoles>, consulté le 30 mars 2019.

⁴⁹ Mail « exposition QUARTIERS LIBRES | 4 avril 2019 | MPT Belle de Mai » envoyé le 29 mars 2019 à 16:56

⁵⁰ Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/les-sites-actifs/le-jardin-levat>, consulté le 30 mars 2019.

⁵¹ Site internet de l'association Juxtapoz, <https://www.atelier-juxtapoz.fr/lecouventlevat>, consulté le 30 mars 2019.

fonds propres⁵², l'association lance un appel à occupants pour faire de ce lieu une « Cité d'artistes », qui accueille depuis environs 90 artistes, artisans ou structures associatives en résidences. Ce bail précaire est valable jusqu'en avril 2020, soit d'une durée de trois ans, et permet ainsi de laisser le temps à la Ville de décider ce qu'elle fera du site : « *La définition des usages du bâtiment et du jardin n'a pas encore fait l'objet de décision ou de discussion précise avec les acteurs et les habitants. Cette discussion débutera à l'automne 2018* »⁵³. Au printemps 2019, rien n'a encore commencé mais une première réunion a finalement été annoncée pour le mois de mai de cette année, et permettra sûrement de définir les modalités de cette nouvelle concertation.

En parallèle de cette occupation du bâti, une démarche particulière a été mise en place pour le cas spécifique du jardin du couvent. En effet, différents acteurs du quartier se sont mobilisés dès l'annonce du départ des sœurs pour que ce jardin soit ouvert au public. Une première rencontre inter-acteurs s'est déroulée en mars 2018, pour imaginer une marche à suivre possible pour rendre ce jardin accessible. Le jardin reste en effet pour le moment fermé : *Juxtapoz* n'a pas vocation à gérer une ouverture au public, d'autant qu'on est à ce moment-là dans un entre-deux juridique, où l'association occupe le bâtiment grâce à une convention signée avec les sœurs mais pas encore avec la Ville qui n'en sera le propriétaire officiel que quelques mois plus tard. C'est alors que le collectif *Brouettes & Compagnie* lance en guise de poisson d'avril l'organisation d'un pique-nique dans le jardin ! Même si la démarche a pu créer quelques tensions et incompréhensions entre le quartier, *Juxtapoz* et la Mairie, elle a eu le mérite de mettre directement sur la table la question de l'ouverture du jardin au public : d'autant qu'après discussions avec les divers protagonistes, un pique-nique aura finalement bien lieu le 21 mai, à l'occasion de la Belle Fête de Mai, week-end festif mobilisant un large panel d'associations locales. Ce premier pique-nique fût un succès, avec plus de 800 personnes comptabilisées sur la demi-journée⁵⁴. L'idée d'une ouverture au public avance donc petit à petit, et la Ville s'en saisit en juin 2017 en annonçant d'une part, l'ouverture du jardin les mercredis après-midi et deux dimanches par mois, et d'autre part la mise en place d'une gouvernance partagée de cet espace, idée défendue depuis quelques mois par des structures associatives du quartier, et qui passera par la création d'un Comité de Gestion. Il sera composé de représentants de différentes instances publiques, de l'équipe de *Quartiers Libres*, de représentants de *Juxtapoz*, et d'habitants du quartier : « *la ville a confié aux acteurs du quartier le soin de déterminer les 4 ou 5 personnes, acteurs organisés et usagers, qui seront intégrées au comité de gestion* »⁵⁵. Un premier temps de travail est alors organisé par l'équipe de *Quartiers Libres* en juillet, pour une première réunion officielle du Comité de Gestion le 05 septembre : « *son objectif est limité aux usages du jardin pendant la période d'occupation temporaire* »⁵⁶. Dans ce cadre là, il sert d'instance de décisions sur des propositions d'actions sur le jardin, qu'elle soit de sa propre initiative ou de désirs lui parvenant de l'extérieur. Pour ce faire, il a été actée la création d'une adresse mail unique afin de recevoir les propositions d'intervention qui y seront étudiées, devront suivre la trame d'un formulaire préparé par l'Assemblée d'Usage, nom de l'instance que se sont données les associations du quartier pour échanger entre elles sur le devenir du jardin, et « *pour informer et susciter des projets de la part des habitants et acteurs* »⁵⁷.

En octobre 2017 se tient un deuxième Comité de Gestion. L'objectif est dans un premier temps de finaliser un règlement intérieur qui « *fixe les modalités de cette ouverture pour la partie paysagère du site* »⁵⁸. Dans son organisation, il « *se réunit à l'invitation de la Ville de Marseille, qui en propose l'ordre du jour, qui peut être amendé par les membres. Son animation et secrétariat sont assurés par le groupement d'urbanistes et la Ville de Marseille* »⁵⁹. Devant avoir lieu au minimum trois fois par an, il se veut être le lieu d'échange et de décision sur les propositions d'occupation du jardin : « *les décisions sont prises de façon collégiale, par recherche du consensus. La Ville*

⁵² Ibid.

⁵³ Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/les-sites-actifs/le-jardin-levat>, consulté le 30 mars 2019

⁵⁴ 2017-06-12 _ Compte-rendu Réunion des acteurs du quartier autour du Couvent Levat

⁵⁵ 2017-07-04 _ Mail « CR Jardin Levat », envoyé le 4 juillet 2017.

⁵⁶ 2017-09-05 _ CR Comité de Gestion n°1

⁵⁷ Idib.

⁵⁸ 2017-09-26 _ QL GG TVK Règlement gestion Levat V3 260917 EB

⁵⁹ Ibid.

de Marseille reste cependant décisionnaire en dernier recours [...] »⁶⁰. Quand à l'association *Juxtapoz*, elle conserve un droit de véto, en pouvant « s'opposer à certaines décisions pour des motifs de faisabilité technique ou de responsabilité juridique »⁶¹. Suite à l'adoption de ce règlement, six « propositions d'usage » sont étudiées. Si toutes se révèlent intéressantes, seul est validé le parc à vélo demandé par *Juxtapoz*, d'une trentaine de places. Des ajustements sont demandés aux autres propositions, dont l'étude est renvoyée à la prochaine rencontre. Celle-ci se tiendra à la fin du mois de novembre. À cette occasion, *Juxtapoz*, qui prévoit une grande exposition au printemps prochain, annonce qu'elle ne pourra plus assurer l'ouverture du jardin les mercredis et dimanches, faute de moyens octroyés par la Ville. Cette dernière « indique qu'elle engage une démarche pour éventuellement recruter des services civiques qui pourraient jouer un rôle dans l'ouverture au public »⁶². Ce sera effectivement en place à partir de la mi-janvier. Il est aussi discuté des « projets jardinage et alimentation », faisant suite à une première rencontre des acteurs intéressés : « l'étape suivante consistera à réunir à nouveau les porteurs de projet de jardinage, afin d'étudier plus en détail le partage des parcelles, et d'envisager le mode de coordination le plus approprié ». Enfin, la ville et l'équipe de *Quartier Libre* ré-insistent sur la confidentialité de ces Comités, dont les comptes-rendus ne peuvent être publics : « la diffusion d'un document de travail, sorti de son contexte et sans les explications nécessaires, qui pourrait provoquer une réaction de fermeture, et menacer la démarche ». Ils s'engagent toutefois à diffuser des communiqués faisant la synthèse de ces réunions, ainsi qu'à les publier sur le site internet de la ville. Quant à la quinzaine de proposition d'actions envoyées jusqu'à présent, elles sont repoussées à plus tard : « faute de temps, l'analyse des autres propositions de projet est reportée au prochain comité de gestion »⁶³.

Ils seront donc à l'ordre du jour du 4^{ème} Comité de Gestion, qui se déroulera à la fin du mois de décembre 2017. Trois acteurs sont identifiés pour s'impliquer dans le jardinage : *Centre Osiris*, les *Nomades Célestes*, et un collectif d'habitants, sous réserve d'une structuration juridique. Celle-ci prendra la forme d'une association, *Les Amis du Jardin Levat*, dont les statuts seront déposés en préfecture quelques semaines plus tard. Outre les propositions de jardinage, une quinzaine de propositions d'actions sont formulées : mis à part les activités qui pourraient mettre en péril l'équilibre du jardin, qui sont décontextualisées où qui sont simplement lucrative, toutes sont validées par le Comité de Gestion. On retrouve par exemple l'installation de ruches ou des visites de scolaires, pour lesquels une charte spécifique sera établie.

Une suite incertaine.

L'année 2018, soit plus d'un an après le départ des sœurs, commence donc avec une série d'actions programmées sur le jardin, par des acteurs du quartier d'une part, et d'autre part par le maintien d'une ouverture les mercredis et deux dimanches par mois assurée par deux volontaires en services civiques à la Ville. En parallèle est annoncée la programmation d'une grande exposition sur plusieurs mois, *Émancipation*, organisée par *Juxtapoz*. Celle-ci se déroulera du 13 juin au 13 octobre, et accueillera près de 30 000 visiteurs : « le public touché venait de tout Marseille, ainsi que du reste du territoire métropolitain. Des franciliens et des touristes ont aussi fait le déplacement »⁶⁴.

La suite est incertaine : les quatre comités de gestion qui se sont tenus en 2018 n'ont pas abouti à de réelles avancées. Au contraire, des tensions ont commencé à émerger, notamment de la part du collège d'habitants, qui souligne « l'absence de moyens à la hauteur des ambitions affichées, notamment une ouverture publique du jardin nécessitant des moyens humains et des outils de communication à déployer auprès de publics les plus éloignés,

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Ibid.

⁶² 2017-11-28 _ CR CdG3 Levat

⁶³ Ibid.

⁶⁴ 2018-10-11 _ CR CdG7 Levat 181011

participe au désenchantement qui s'exprime, ici et là, vis-à-vis du projet dans son ensemble »⁶⁵. En avril 2019, le Comité de Gestion doit renouveler les membres du collège habitants. Les sortants, en faisant appel à de nouvelles personnes, soulignent tout de même les difficultés de fonctionnement qu'à pu rencontrer le Comité, notamment en terme de communication : par exemple, sur les neuf Comités de Gestion qui ont eu lieu en 18 mois, seul un a fait l'objet d'un communiqué public, et aucun n'a été publié sur le site internet, contrairement aux engagements pris dès le mois d'avril de l'année dernière par l'équipe de *Quartiers Libre*. De plus, la concertation sur l'avenir du jardin annoncée pour l'automne 2018 n'a toujours pas commencé, et devrait finalement débiter par une réunion en mai 2019, sans que des moyens de mise en œuvre ne soient prévus.

Sachant que l'expérience du jardin Levat est la seule à l'œuvre actuellement dans le cadre de *Quartiers Libres*, le bilan peut paraître un peu léger au vu des ambitions affichées. Les annonces ne manquent toujours pas, mais la réalité tend toutefois à légèrement différer. Le minimum de communication ne semble pas être respecté : trois « revue de projets » ont eu lieu depuis juin 2017, alors qu'il en était annoncé trois par an⁶⁶ ; aucun compte-rendu n'est disponible sur le site internet dédié au projet, simplement peut-on y télécharger les présentations des deux premières rencontres ; le « journal du projet », devant permettre « *de revenir sur les réalisations et les perspectives dessinées par le projet* », est toujours en attente de son troisième numéro dont la parution était prévue à l'automne 2018. L'exposition dédiée, qui est « *l'occasion de [nous] faire un retour sur l'avancement du projet et des différentes études menées* », dont deux étaient annoncées pour l'année 2018, sera finalement inaugurée en avril 2019. La *Maison des Projets* n'est toujours pas clairement définie, juste sait-on qu'un « *recueil des propositions des habitants sur leurs attentes en terme de programme et animation* »⁶⁷ sera disponible dans le cadre de cette exposition et qu'elle devrait être réalisée en septembre 2019 sur le site des casernes... Autant d'éléments qui laissent dubitatifs sur la suite de événements. Laure-Agnès Caradec déclare pourtant dans la presse spécialisée que la Ville « *part des usages des gens. Le principe est d'encourager le fourmillement d'initiatives qui existent dans ces quartiers* »⁶⁸. Reste à savoir par quels moyens.

⁶⁵ Bilan Comité de Gestion, collège habitants, mars 2019.

⁶⁶ 2017-06-20 _ Revue de projet n°1.

⁶⁷ Mail « QUARTIERS LIBRES | 4 avril 2019 | MPT Belle de Mai », envoyé le 29 mars 2019 à 16:56.

⁶⁸ Revue Traits Urbains, N°100, décembre 2018 / janvier 2019, p. 32